

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places,
annonces et insertions.

II. Fournitures.

Le pain, la viande, le foin et la paille destinés aux écoles et aux cours militaires en 1900 sur la place d'armes de *Winterthour* sont mis au concours.

La farine entrant dans la fabrication du pain militaire ne doit pas, au point de vue de la qualité (notamment du goût, de la force et de la blancheur), être inférieure à l'échantillon qui est déposé au commissariat central des guerres et dont il sera, sur demande, adressé un échantillon à chaque intéressé.

Les prix pour viande de bœuf et pour viande de vache devront être indiqués séparément dans la soumission.

Les intéressés peuvent se procurer les prescriptions pour ces fournitures auprès de l'office soussigné, auquel les offres doivent être adressées sous pli cacheté, affranchi et muni de la suscription: *Soumission pour pain, viande ou fourrage*, d'ici au 28 courant.

Berne, le 14 juin 1900. [2].

Commissariat central des guerres.

L'administration des douanes ouvre un concours pour la fourniture de 400 kilogrammes de *ficelle de chanvre avec filet rouge pour plombage*.

Les ficelles doivent être liées en paquets de 25 écheveaux chacun.

On peut se procurer des échantillons en s'adressant à la direction soussignée, à laquelle devront être transmises les soumissions sous pli fermé portant la suscription: « *Offre pour la fourniture de ficelle pour plombage*, d'ici au 30 courant.

Berne, le 20 juin 1900.

Direction générale des douanes.

III. Avis de concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Département militaire.

Place vacante : commis de première classe au bureau d'état-major général.

Conditions d'admission : instruction générale; belle écriture; être au courant des travaux de bureau et de la comptabilité militaire; connaissance des langues allemande et française et, si possible, de la langue italienne.

Traitement : 3000 à 4000 francs.

Délai d'inscription : 4 juillet 1900. [2].

S'adresser au : *Département militaire fédéral.*

Place vacante : adjoint à la fabrique d'armes, à Berne.

Conditions d'admission : être officier dans l'armée suisse; avoir des connaissances techniques et posséder deux langues nationales au moins.

Traitement : 3500 à 5000 francs.

Délai d'inscription : 30 juin 1900. [2].

S'adresser au : *Département militaire fédéral.*

Département des Postes et des Chemins de fer.

Division des chemins de fer.

Place vacante : inspecteur à la section des machines du service technique.

Conditions d'admission : connaissances techniques approfondies ;
connaissance de l'allemand et du français.

Traitement : 5000 à 7000 francs.

Délai d'inscription : 30 juin 1900. [2.].

S'adresser à la division des chemins de fer.

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

1. Facteur de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 3 juillet 1900, à la direction des postes à Genève.
2. Facteur de lettres à Fribourg. S'adresser, d'ici au 3 juillet 1900, à la direction des postes à Lausanne.
3. Deux garçons de bureau, facteurs de messageries et chargeurs postaux à Bâle. S'adresser, d'ici au 3 juillet 1900, à la direction des postes à Bâle.
4. Commis de poste à Wohlhusen. S'adresser, d'ici au 3 juillet 1900, à la direction des postes à Lucerne.
5. Buraliste postal à Uetikon (Zurich). } S'adresser, d'ici au 3
6. Facteur de lettres à Schaffhouse. } juillet 1900, à la direction
7. Commis de poste à Rorschach. S'adresser, d'ici au 3 juillet 1900, à la } des postes à Zurich.
- direction des postes à St-Gall.

-
1. Facteur de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 26 juin 1900, à la direction des postes à Genève.
 2. Facteur postal à Zermatt (Valais).
 3. Facteur postal, chargeur et garçon de bureau à Payerne. } S'adresser, d'ici au 26
 4. Dépositaire postal, facteur et messenger à } juin 1900, à la direction
 - Vers-chez-Perrin (Vaud). } des postes à Lausanne.
 5. Buraliste postal à Utzigen (Berne). } S'adresser, d'ici au 26
 6. Facteur postal à Schönbühl (Berne). } juin 1900, à la direction
 7. Buraliste postal et facteur à Unter-Entfelden (Argovie). S'adresser, d'ici } des postes à Berne.
 - au 26 juin 1900, à la direction des postes à Aarau.
 8. Facteur postal à Zoug. S'adresser, d'ici au 26 juin 1900, à la direction des postes à Zurich.

9. Commis de poste à Hérissau.
 10. Facteur postal et chargeur à Ebnat-Kappel.
 11. Facteur postal à Bruggen (St-Gall).
 12. Facteur postal à Engelberg (St-Gall).
 13. Facteur postal, chargeur et garçon de bureau à Lugano. S'adresser, d'ici au 26 juin 1900, à la direction des postes à Bellinzone.
- } S'adresser, d'ici au 26
juin 1900, à la direction
des postes à St-Gall.

Administration des télégraphes.

1. Télégraphiste à Uetikon (Zurich). Traitement annuel 240 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 3 juillet 1900, à l'inspection des télégraphes à Zurich.
2. Télégraphiste à Andwil (St-Gall). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 3 juillet 1900, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.

-
1. Aide technique de première classe de la direction des télégraphes. S'adresser, d'ici au 26 juin 1900, à la direction des télégraphes à Berne.
 2. Télégraphiste à Linden (Berne). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 26 juin 1900, à l'inspection des télégraphes à Berne.



Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs
des chemins de fer et bateaux à vapeur

sur

territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. L.

N^o 25.

Berne, le 20 juin 1900.

III. Service des voyageurs et des bagages.

A. Service suisse.

512. ($\frac{25}{100}$) *Tarif-placard du S C B, A S B et W B pour billets de plaisir et circulaires, du 1^{er} juin 1900.*

Adjonctions.

A partir du 1^{er} juillet 1900 entreront en vigueur au tarif précité les nouveaux billets circulaires suivants :

N ^o	Durée de validité.	Désignation du point de départ et des itinéraires.	Prix des billets.	
			II. Fr.	III. Fr.
<i>Bâle gare C S</i>				
35 ^a	10	Bâle C S-Liestal-Waldenbourg et retour de Balsthal via Ensingen-Olten à Bâle C S	6. —	4. 25
<i>Liestal.</i>				
156 ^a	10	Liestal-Waldenbourg et retour de Balsthal via Ensingen-Olten à Liestal	4. 20	3. —

Bâle, le 19 juin 1900.

Comité de direction du Central suisse.

B. Service avec l'étranger.

513. (35) *Tarif des voyageurs et des bagages chemins de fer de l'Etat badois—N O B et Bötzing, du 1^{er} juillet 1882.*
Tarif des bagages chemins de fer de l'Etat badois—NOB et Bötzing, du 1^{er} juillet 1882.
Tarif des voyageurs et des bagages chemins de fer de l'Etat badois—V S B, du 1^{er} décembre 1883.
Tarif des voyageurs et des bagages chemins de fer de l'Etat badois—G B, du 1^{er} janvier 1887.
Tarif des voyageurs et des bagages chemins de fer de l'Etat badois—S O B, du 15 juin 1892.
Prolongation de la validité.

Les tarifs précités, dénoncés pour le 1^{er} juillet 1900 sous position 231 du n° 13 de l'organe de publicité, resteront encore en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Zurich, le 15 juin 1900.

Direction du Nord-Est suisse.

514. (35) *Taxes provisoires pour le transport des bagages entre Londres et Bâle et Delémont via Newhaven-Dieppe-Paris-Belfort.*

Dès à présent les bagages des voyageurs, porteurs de billets Londres-Paris et Paris-Suisse, pourront être enregistrés directement aux prix suivants via Dieppe-Paris-Belfort. Les bagages à destination de Bâle pourront être dirigés facultativement par Delle ou par Petit-Croix.

Prix par fraction indivisible de 10 kg.
Parcours avec 30 kg. de gratuité. sans gratuité.

Londres-Bâle S C B ou vice-versa	378 cts.	36 cts.
Londres-Delémont ou vice-versa	380 »	20 »

Au départ de Londres il est perçu un droit fixe de fr. 1.25 par voyageur profitant de la franchise. Ce droit n'est pas perçu en sens inverse. Cette communication annule et remplace celle figurant sous n° 269 de l'organe de publicité n° 16 du 19 avril 1899.

Berne, le 19 juin 1900.

Direction du Jura-Simplon.

515. (35) *Introduction de taxes directes pour voyageurs, bagages et chiens pour le trafic entre Bouveret, d'une part, et les stations du réseau d'Orléans, d'autre part.*

A partir du 15 juillet 1900, la délivrance de billets directs de simple course et l'expédition directe des bagages et de chiens, pourront aussi avoir lieu entre Bouveret-loco, d'une part, et toutes les stations du réseau d'Orléans, d'autre part, (haltes et arrêts exclus).

Il y a donc lieu de compléter en conséquence l'annotation 1 figurant au bas de la page 15 du tarif P. L. M.—Suisse, du 1^{er} juin 1900.

Berne, le 19 juin 1900.

Direction du Jura-Simplon.

516. ($\frac{25}{100}$) *Tarif des voyageurs et des bagages Italie-Suisse via Mont-Cenis, du 15 avril 1893. Dénonciation.*

Par suite de la suppression des surtaxes italiennes de l'Etat et de modifications à apporter aux taxes italiennes, le tarif précité ainsi que son supplément provisoire du 1^{er} janvier 1898, sont dénoncés pour le 1^{er} septembre 1900.

Berne, le 19 juin 1900.

Direction du Jura-Simplon.

IV. Service des marchandises.

A. Service suisse.

517. ($\frac{25}{100}$) *Tarif pour le transport des animaux vivants sur les chemins de fer suisses, du 1^{er} avril 1890. I^{er} supplément.*

Le 1^{er} juillet 1900, un I^{er} supplément (deuxième édition) au tarif précité entrera en vigueur. Il annule et remplace le contenu des pages 1 à 18 du tarif principal, ainsi que les annexes actuelles I à V.

Berne, le 14 juin 1900.

Au nom des administrations intéressées,
Direction du Jura-Simplon.

- 518.** ($\frac{25}{100}$)
1. *Tarif interne des marchandises du N O B, du 1^{er} mai 1896.*
 2. *Tarif des marchandises Bötzberrgbahn—N O B, du 1^{er} août 1892.*
 3. *Tarif des marchandises Bötzberrgbahn—J S, du 1^{er} juin 1892.*
 4. *Tarif des marchandises S C B—N O B, du 1^{er} octobre 1894.*
 5. *Tarif des marchandises L H B et H W B—N O B, etc., du 1^{er} juin 1897.*
 6. *Tarif des marchandises Waldshut—Suisse orientale, du 1^{er} juin 1897. Dénonciation de taxes.*

Par suite de la majoration de taxes pour les marchandises du chemin de fer du Seethal suisse, qui va entrer en vigueur le 1^{er} septembre 1900, des majorations partielles de taxes entreront aussi en vigueur dans les

tarifs précités pour le trafic entre Lucerne, soit Littau jusqu'à Escholzmatt, Emmenbrücke jusqu'à Sempach-Neuenkirch et Menznau, d'une part, et nos stations aux lignes de Schaffhouse-Eglisau-Bülach-Pfungen-Neftenach, Niederglatt-Erlikon et à l'ouest de ces lignes, y compris les stations du chemin de fer du Bötzbberg, ainsi que la station badoise de Waldshut.

Par conséquent, nous dénonçons les taxes actuelles respectives pour le 30 septembre 1900. La mise en vigueur des annexes contenant les nouvelles taxes pour les tarifs des marchandises y relatifs fera l'objet d'une publication spéciale en son temps.

Zurich, le 16 juin 1900.

Direction du Nord-Est suisse.

519. ($\frac{25}{100}$) Tarif exceptionnel pour le foin et la paille dans le trafic interne du chemin de fer d'Appenzell.

A partir du 1^{er} juillet 1900, le tarif exceptionnel n° 11 pour le transport du foin et de la paille ordinaire brute, du 1^{er} décembre 1886, sera remplacé dans le trafic interne du chemin de fer d'Appenzell par un tarif exceptionnel particulier pour le foin et la paille en chargement complet.

Hérisau, le 14 juin 1900.

Direction du chemin de fer d'Appenzell.

B. Service avec l'étranger.

520. ($\frac{25}{100}$) II^{me} partie, livret 1, première division des tarifs des marchandises nord-allemands—suisse, du 1^{er} juillet 1899. Modification..

Le 1^{er} juin 1900, le nom de la station « Kalk Eilgutabfertigung » a été changé en « Kalk Sud ». L'autorisation de cette station se restreint à l'expédition des marchandises en grande vitesse, puis des wagons complets et des expéditions partielles d'au moins 2000 kg. par wagon au départ des usines raccordées. Dans le livret de tarif désigné il y a lieu d'ajouter comme taxes de soudure pour Kalk Sud:

Page du livret 1, première division.	Taxes de soudure à	Centimes par 100 kg.									
		1	2	A	B	I		II		III	
						a	b	a	b	a	b
11	Kalk Sud	Kalschenren	7	7							
42	>	Coblentz Rheiab.			71	66	55	50	55	38	38

Le soir du 31 mai 1900, la station de Deutzerfeld a été fermée pour le service public des wagons complets et ne sert depuis là qu'à l'expédition des wagons complets et des expéditions partielles des usines raccordées de la même étendue que jusqu'ici.

Zurich, le 19 juin 1900.

Au nom des administrations de l'Union:
Direction du Nord-Est suisse.

521. ($\frac{25}{100}$) *II^{me} partie, livret 5, deuxième division des tarifs des marchandises Nord de l'Allemagne—Suisse, du 1^{er} novembre 1894. Complément.*

Au livret du tarif précité entreront en vigueur, à partir du 1^{er} juillet 1900, les taxes suivantes du tarif spécial IIb.

<i>Schwientochlowitz</i>	<i>Cts. par 100 kg.</i>
à et de	
Berne	605
Genève	720
Münchenstein	534
Montreux	700
Nyon	703

Bâle, le 19 juin 1900.

Comité de direction du Central suisse.

C. service de transit.

522. ($\frac{25}{100}$) *Service des marchandises-italo-allemand. Relèvement des taxes italiennes.*

A partir du 1^{er} septembre 1900, le trafic des marchandises italo-allemand sera soumis aux effets de la nouvelle loi italienne, en vertu de laquelle l'impôt de l'Etat compris dans les taxes italiennes est relevé de 13 % à 16 % pour la grande vitesse et de 2 % à 3 % pour la petite vitesse accélérée et la petite vitesse ordinaire.

Une publication spéciale fera connaître ultérieurement les suppléments aux différents tarifs-marchandises entre l'Allemagne et l'Italie, comportant les nouvelles taxes relevées.

Lucerne, le 15 juin 1900.

Direction du Gothard.

523. ($\frac{25}{100}$) *II^{me} partie, division A, des tarifs de marchandises italo-allemands, du 1^{er} février 1898. Adjonction.*

A dater de ce jour, la station d'Uerdingen, relevant de la Direction des chemins de fer de Cologne, est introduite au tarif exceptionnel n° 30 b et c (véhicules de chemins de fer) compris dans le tarif précité; les taxes jusqu'à Pino et Chiasso-transit sont:

	<i>Tarif except. n° 30</i>	
	<i>b</i>	<i>c</i>
	<i>Fr. par essieu.</i>	
Uerdingen	68.35	98.30
	} Pino	
	} Chiasso	103.80

Lucerne, le 19 juin 1900.

Direction du Gothard.

524. ($\frac{25}{100}$) *Tarif pour le transport à grande vitesse de colis isolés entre la Belgique et l'Italie, du 15 juin 1898.*
Tarifs exceptionnels P. V. belges-italiens, du 1^{er} avril 1891.

Tarif exceptionnel pour houilles, etc. belge-italien, du 1^{er} novembre 1888; (nouvelle édition du 1^{er} octobre 1890). Dénonciation des taxes de soudure italiennes.

Les taxes de soudure des chemins de fer italiens contenues dans le tarif des houilles belge-italien, du 1^{er} novembre 1888 (nouvelle édition du 1^{er} octobre 1890), ainsi que dans les tarifs exceptionnels de petite vitesse, du 1^{er} avril 1891, et dans le tarif des colis isolés en grande vitesse, du 15 juin 1898, seront remplacées par de nouvelles taxes le 1^{er} septembre 1900; ces dernières feront l'objet d'une publication ultérieure.

Lucerne, le 16 juin 1900.

Direction du Gothard.

525. ($\frac{25}{100}$) *Tarif pour le transport à grande vitesse de colis isolés entre la Belgique et l'Italie, du 15 juin 1898.*
Dénonciation.

Le tarif précité et son 1^{er} supplément sont dénoncés pour le 30 septembre 1900.

Lucerne, le 16 juin 1900.

Direction du Gothard.

526. ($\frac{25}{100}$) *Tarifs exceptionnels P. V. belges-italiens, du 1^{er} avril 1891.*
Dénonciation.

Les tarifs précités et leurs suppléments 1 à 4 sont dénoncés pour le 30 septembre 1900.

Lucerne, le 16 juin 1900.

Direction du Gothard.

527. ($\frac{25}{100}$) *Tarif exceptionnel pour houilles etc., belge-italien, du 1^{er} novembre 1888. (Nouvelle édition du 1^{er} octobre 1890).*
Dénonciation.

Le tarif précité et ses suppléments 1 à 4 sont dénoncés pour le 30 septembre 1900.

Lucerne, le 16 juin 1900.

Direction du Gothard.

Détaxes.

528. (2/3) *Détaxes sur transports de céréales Galicie, Hongrie, Bukovine et Roumanie—France. Rectification.*

Les publications annoncées sous chiffres 482 et 483 dans l'organe de publicité n° 23, du 6 juin 1900 ne s'appliquent qu'aux envois de céréales, légumes à cosse, malt et produits de minoterie par wagons complets de 10,000 kg.

Zurich, le 14 juin 1900.

Au nom des administrations de l'Union :

Direction du Nord-Est suisse.

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

529. (2/3) *Tarif interne des marchandises des chemins de fer du grand-duché de Bade. Annexe X.*

Le supplément X au tarif interne des marchandises des chemins de fer badois entrera en vigueur le 15 juin 1900.

Il contient, entre autres, des taxes réduites pour les tarifs de classes concernant les marchandises par chargement complet de la station de Kehl transit à Bâle (chemin de fer badois) et Leopoldshöhe et vice-versa, ainsi que des taxes réduites pour céréales de toute sorte dans le trafic de Kehl aux stations de transit badoises-suissees de Constance, Schaffhouse, Singen et Waldshut. En outre, quelques rectifications et compléments ont été apportés au supplément IX du tarif badois des marchandises, entré en vigueur le 1^{er} mai 1900.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux gares et au bureau du tarif des marchandises en cette ville.

La disposition additionnelle particulière au § 68 du règlement de transport a été approuvée, conformément au chiffre I (°).

Carlsruhe, le 2 juin 1900.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

Détaxes.

530 (2/3) *Réduction de taxes pour le transport du sulfate de cuivre et du soufre sur les chemins de fer badois.*

Dès le 1^{er} juillet 1900, des réductions de taxes par voie de détaxes seront accordées dans le trafic interne badois pour le transport du sulfate de cuivre et du soufre destiné à combattre le mildiou des vignes.

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux gares et au bureau du tarif des marchandises en cette ville.

Carlsruhe, le 15 juin 1900.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

Communications tirées de feuilles d'avis étrangères.

Du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à nouvel ordre, au plus tard jusqu'au 31 décembre 1900, les taxes suivantes seront applicables pour le transport de pierres de taille (les ouvrages de tailleurs de pierres exclusivement) en chargement de 10,000 kg. au moins.

De	à	Cts. par 100 kg.
Nabrésina—Bregenz transit		253
» —Buchs		253
» —St-Margrethen transit		265

Österr. Verordnungsbl. f. Eisenb. und Schifffahrt, n° 68, du 16 juin 1900.

Communications du département des chemins de fer.

1. Approbation de tarifs et de conditions de transport.

Approuvés, le 16 juin 1900 :

349. Tarif-placard du SOB et de la société de navigation du lac de Zurich pour billets du dimanche, les billets de plaisir et les billets circulaires à prix réduits, sous réserves.

350. 1^{er} supplément au tarif des marchandises pour le trafic B O B—Suisse centrale et occidentale, sous réserve.

Approuvés, le 19 juin 1900 :

351. Admission de la station d'Uerdingen au tarif exceptionnel n° 30 du tarif pour le transport des marchandises italo-allemand.

352. Taxes pour billets circulaires de Bâle resp. Liestal à Waldenbourg et retour de Balsthal via Ensingen—Olten à Bâle resp. Liestal.

353. Modifications de la II^{me} partie, livret 1, I^{re} division des tarifs des marchandises nord-allemands—suisses.

354. Taxes provisoires pour l'expédition du bagage entre Londres et Bâle, ainsi que Delémont, via Newhawen—Dieppe—Paris—Belfort.

355. Taxes directes du tarif spécial II^b pour les relations Schwientochlowitz—Berne, Genève, Münchenstein, Montreux et Nyon.

356. Taxes directes des voyageurs, des bagages et des chiens pour le trafic entre le Bouveret, d'une part, et les stations du chemin de fer français d'Orléans, d'autre part.

357. Tarif spécial commun international d'exportation (P V) n° 420 pour lainages de Reims et Sedan à Bâle S C B, sous réserve.

2. Communications diverses.

Dans sa séance du 13 juin 1900, le Conseil fédéral a approuvé le projet d'une nouvelle édition de la partie I des tarifs pour le trafic des marchandises belge-italien, applicable au transit à travers la Suisse par le Gothard, et il a autorisé les administrations suisses, dans le sens du chiffre 2 des dispositions finales de l'arrangement additionnel du 16 juillet 1895 à la convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer, à adhérer aux dispositions particulières prévues pour le transport du carbure de calcium dans ce trafic.

Etat des trains ayant circulé pendant le mois d'avril 1900 sur les chemins de fer suisses et des retards qu'ils ont subis.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28			
Désignation des lignes	Longueur moyenne des lignes en exploitation Kilomètres	Dont à double voie	Total des trains expédiés						Nombre total parcouru de		Des kilomètres de trains appartiennent aux trains réguliers de voyageurs et aux trains réguliers de marchandises avec service de voyageurs	A un kilomètre exploité correspondent kilomètres d'essieux	Retards à l'arrivée à la gare destinataire:						Cause de retards					Nombre pour cent		Nombre des coïncidences manquées				
			Trains prévus à l'horaire comme réguliers			Trains facultatifs et extraordinaires			Kilomètres de trains	Kilomètres d'essieux			Trains de voyageurs avec 10 minutes et plus de retard			Trains de marchandises avec service de voyageurs avec 15 min. et plus de retard			Par d'autres entreprises	Sur la propre ligne			des trains réguliers ayant subi des retards suivant colonnes 22 et 23, comparé au nombre total des trains	au mois correspondant de l'année précédente						
			Trains de voyageurs	Trains de marchandises avec service de voyageurs	Trains de marchandises sans service de voyageurs	Trains de voyageurs	Trains de marchandises avec service de voyageurs	Trains de marchandises sans service de voyageurs					Nombre	Retard moyen	Retard le plus fort	Nombre	Retard moyen	Retard le plus fort		Total	Total au mois correspondant de l'année précédente									
									Minutes				Minutes																	
1. Lignes à voie normale.																														
Jura-Simplon ¹⁾	1101	120	7 098	1132	2766	—	—	1003	629 190	16 441 483	472 182	14 933	141	17	117	19	21	35	54	8	14	84	106	96	1,19	0,93	46			
Nord-Est ²⁾	809	130	8 270	1821	2578	57	—	1143	547 871	14 526 116	427 379	17 956	99	17	56	1	20	20	91	—	1	8	9	96	0,99	0,91	13			
Central ³⁾	411	129	4 742	729	2173	52	9	432	311 674	10 262 130	215 141	24 969	159	19	67	6	19	28	147	1	3	14	18	19	0,91	0,95	82			
Union ⁴⁾	310	9	2 596	786	359	22	—	434	177 888	5 559 948	149 457	17 935	25	18	38	11	24	36	20	—	—	16	16	9	0,47	0,21	7			
Gothard	290	122	2 010	270	875	134	—	453	273 028	8 442 419	160 092	29 112	134	17	69	—	—	—	102	1	1	30	32	4	1,10	0,18	87			
Sud-Est	50	—	1 050	60	—	2	—	14	19 550	165 070	19 380	3 301	5	11	13	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	1			
Seethal	50	—	510	60	144	—	—	43	20 218	223 935	17 010	4 479	10	12	18	—	—	—	8	—	—	2	2	—	0,84	—	—			
Emmenthal	43	—	480	120	192	—	20	3	15 709	255 024	12 900	5 931	4	20	29	—	—	—	4	—	—	—	3	—	—	0,60	—	—		
Berthoud-Thoune	41	—	458	—	48	1	—	28	20 216	177 178	17 300	4 321	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Tössthal	40	—	427	23	92	—	—	17	16 117	190 279	14 070	4 757	3	19	32	—	—	—	2	—	—	1	1	1	0,32	0,23	—	—		
Langenthal-Huttwil-Wolhusen	40	—	426	234	—	—	—	4	13 260	177 832	13 200	4 446	10	19	47	—	—	—	6	—	—	4	4	—	0,61	—	—	—		
Jura Neuchâtelois	38	2	600	330	96	2	—	60	25 273	306 849	21 600	8 075	2	10	10	—	—	—	2	—	—	—	1	—	—	0,11	—	—		
Lac de Thoune ⁵⁾	42	—	792	60	53	—	—	17	14 164	237 171	12 624	5 647	5	11	13	—	—	—	4	—	—	1	1	—	0,13	—	—	—		
Sihlthal	19	—	508	—	140	—	—	—	9 154	79 090	8 184	4 163	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Ensisingen-Balsthal	4	—	504	96	—	—	—	—	3 000	19 936	2 520	4 984	11	23	43	—	—	—	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Orbe-Chavornay	4	—	780	—	48	—	—	—	3 312	6 624	3 312	1 656	13	14	32	—	—	—	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Lignes à voie étroite.																														
Chemin de fer rhétique	92	—	420	120	—	13	—	19	27 033	378 884	26 280	4 118	3	15	20	—	—	—	—	—	—	3	3	3	0,56	—	—	—	—	
Brunig (J.-S.)	58	—	360	48	—	—	—	25	15 713	237 873	15 270	4 101	4	19	24	3	21	29	1	—	—	6	6	—	1,47	—	—	—	3	
Viège-Zermatt (J.-S.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Bière-Apples-Morges et Apples-L'Isle (J.-S.)	30	—	360	—	—	—	—	—	5 580	38 366	5 580	1 279	2	21	22	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saignelégier-Chaux-de-Fonds	27	—	180	60	—	5	—	—	6 598	66 830	6 480	2 475	1	25	25	—	—	—	—	—	—	1	1	1	0,42	0,42	2	—	—	
Appenzell (Winkeln-Appenzell)	26	—	683	93	23	6	—	26	10 697	164 570	10 220	6 330	8	17	23	1	16	16	6	—	—	3	3	2	0,89	0,28	—	—	—	
Yverdon-Ste-Croix	25	—	150	—	—	—	—	4	3 796	31 850	3 748	1 274	2	12	12	—	—	—	1	—	—	1	1	—	0,67	—	—	—	—	
Oberland Bernois	24	—	312	—	—	—	—	3	3 922	38 766	3 900	1 615	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lausanne-Echallens-Bercher	24	—	260	—	—	2	—	—	5 730	69 852	5 700	2 911	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	
Stansstad-Engelberg	23	—	574	—	—	103	—	—	9 639	34 908	8 882	1 518	22	19	30	—	—	—	22	—	—	—	—	4	—	0,87	—	—	—	
Frauenfeld-Wil	18	—	300	—	—	7	2	—	5 315	46 572	5 190	2 587	1	13	13	—	—	—	—	—	—	1	1	—	0,38	—	—	—	—	
Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds (J.-N.)	17	—	300	—	—	—	—	—	5 100	26 859	5 100	1 580	1	10	10	—	—	—	—	—	—	1	1	2	0,38	0,38	—	—	—	
Waldenburg	14	—	240	60	—	2	—	4	4 276	41 134	4 200	2 938	2	41	69	1	20	20	—	2	—	1	3	—	0,38	—	—	—	1	
Routier Appenzellois (St-Gall-Gais)	14	—	316	—	—	4	—	2	4 508	56 229	4 424	4 016	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Birsigthal	13	—	939	—	—	57	—	—	10 541	139 710	10 023	10 747	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Neuchâtel-Cortailod-Boudry (J.N.)	11	—	1 900	—	—	—	—	—	9 900	95 482	9 900	8 680	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Rolle-Gimel	11	—	900	—	—	8	—	48	6 416	23 836	5 502	2 167	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	0,07	—	—	—	
Berne-Muri-Gumligen-Worb	10	—	432	—	—	24	—	—	4 424	42 296	4 191	4 229	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Allaman-Aubonne-Gimel	10	—	1 188	—	—	—	—	—	7 844	18 424	7 844	1 842	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramelan-Tavannes	9	—	300	—	—	24	—	—	2 916	19 242	2 700	2 138	3	12	15	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brenets-Loche	5	—	504	—	—	—	—	—	2 520	12 800	2 520	2 560	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux et chiffres moyens	3753	512	41 869	6102	9589	525	31	3781	2 252 092	58 655 567	1 714 005	15 629	670	18	117	42	17	36	504	12	20	176	208	—	0,41	—	242	—	—	
Au mois d'avril 1899	3697	508	40 015	6104	9857	333	12	3181	2 161 349	55 901 475	1 654 587	15 121	494	18	292	44	24	42	294	26	16	202	—	244	—	0,40	148	—	—	

1) Y compris les lignes de Bulle à Romont, du Régional du Val-de-Travers, de Fribourg à Morat et de Pont-Brassus.

2) " les lignes du Bözberg et de Koblenz à Stein.

3) " les lignes du Sud-Argovien, de Wohlen à Bremgarten et le raccordement de Bâle.

4) " les lignes de Wald à Ruti et du Toggenbourg.

5) " la ligne de Spliez à Erlenbach.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1900
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.06.1900
Date	
Data	
Seite	381-384
Page	
Pagina	
Ref. No	10 074 190

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.